

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 30 mars 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Audrey Bridger, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Annik Alder est absente.

3 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
  - 3.1. Cybersécurité
  - 3.2. Demande de prix 2026-03 – Imprimante multifonctions
- 4. AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 4.1. Rues Principales – Adhésion et participation
  - 4.2. FQM - Rendez-vous national du développement local
- 5. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
  - 5.1. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présence séance conformément à la loi.

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 01.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 050-03-2026**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,  
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 4.2. FQM - Rendez-vous national du développement local

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADMINISTRATION**

#### **3.1. Cybersécurité**

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne qu'une cyberattaque a eu lieu le 10 mars dernier. Celle-ci a été découverte le 18 mars. Des procédures ont été présent le jour pour mettre fin à celle-ci. Une plainte a été porté à la Sûreté du Québec.

#### **3.2. Demande de prix 2026-03 – Imprimante multifonctions**

##### **RÉSOLUTION 051-03-2026**

ATTENDU que l'imprimante multifonctions ne sera plus admissible à un programme d'entretien d'ici le mois de juin;

ATTENDU que les frais de service de cette nouvelle imprimante sont beaucoup plus bas que ceux payés actuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,  
APPUYÉ PAR Mme Audrey Bridger,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter la proposition de Buropro Citation inc. dans le cadre de la demande de prix 2026-03 pour la fourniture d'une imprimante multifonctions laser couleur au prix de 9047,10 \$ plus taxes et frais de service;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même un emprunt au fonds de roulement remboursable en quatre versements annuels égaux à compter de l'année 2027;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **4.1. Rues Principales – Adhésion et participation**

##### **RÉSOLUTION 052-03-2026**

ATTENDU que depuis plus de 40 ans, auprès d'une centaine de municipalités, l'organisme Rues Principales se spécialise dans l'accompagnement et l'outillage des municipalités du Québec et d'autres provinces;

ATTENDU que faire partie du réseau de Rues Principales donne accès à une foule de services, plusieurs gratuits, comme des colloques, du mentorat et des activités de formation et de réseautage;

ATTENDU que cet organisme peut aussi nous assister (\$) pour la mise à niveau du plan stratégique;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Bridger,  
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,  
ET RÉSOLU :

D'adhérer au réseau Rues Principales au prix de 630 \$ et d'autoriser madame la conseillère Annik Alder à participer au colloque qui se tiendra à Montréal le 15 avril prochain et de rembourser les frais de participation à cette activité conformément à la réglementation.

Le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Audrey Bridger, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey

A voté contre : Eric Bissonnette

EN FAVEUR : 4                      CONTRE : 1

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

#### **4.2. FQM – Rendez-vous national du développement local**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **5. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**

#### **5.1 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028**

##### **RÉSOLUTION 053-03-2026**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Bissonnette,  
APPUYÉ PAR M. Liam Villemaire,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

## **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 054-03-2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Bridger,  
APPUYÉ PAR M. Liam Villemaire,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 24.

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-  
trésorier

---

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.